

Délibération 2025-71 |

Conseil d'administration du 11 décembre 2025

Objet : lancement d'une consultation pour le lot 2 du marché portant sur l'Espace droit du Fonds national de prévention de la CNRACL |

M. Cazenave, président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

Exposé

Dans le cadre de sa mission de partage de connaissance pour déployer une politique de prévention à la fois ambitieuse et centrée sur les enjeux spécifiques des employeurs publics territoriaux et hospitaliers, le Fonds national de prévention (FNP) de la CNRACL a développé et mis à disposition un Espace droit proposant des informations juridiques et règlementaires en matière de prévention des risques professionnels.

Vu l'article L814-2 du Code général de la fonction publique relatif aux missions du FNP de la CNRACL ;

Vu l'article 13-11° du décret n°2007-173 du 7 février 2007 qui donne compétence au conseil d'administration pour délibérer sur la définition du programme d'actions, les recommandations d'actions en matière de prévention, l'autorisation de passer les conventions pour l'accomplissement des missions du FNP ;

Vu l'article 78 du règlement intérieur qui donne compétence à la commission de l'invalidité et de la prévention pour préparer les décisions du conseil d'administration relatives à la gestion du FNP, étudier les propositions d'actions dans le domaine de la prévention et examiner les conventions passées avec les collectivités pour l'accomplissement de ses missions ;

Vu la délibération n°2018-81 du 20 décembre 2018 portant approbation des modalités de financement des actions de prévention ;

Vu la délibération n°2018-83 du 20 décembre 2018 définissant la portée de la délégation accordée par le conseil d'administration au service gestionnaire pour toutes les démarches autres que celles dites « prioritaires » dans la limite de 50 000 euros, reconduite par la délibération n°2021-44 du 30 septembre 2021 ;

Vu la délibération n°2023-28 du 21 septembre 2023 autorisant le service gestionnaire à lancer un nouvel appel d'offres pour le marché de l'Espace droit du FNP de la CNRACL ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'invalidité et de la prévention dans sa séance du 10 décembre 2025.

Le conseil d'administration délibère et, avec 12 voix pour et 4 abstentions, autorise le service gestionnaire à lancer un appel d'offres pour le lot 2 du marché visant à la production des contenus, des newsletters, l'organisation des webinaires et la coordination avec Softeam (activité du pôle QVCT œuvrant sur ce lot 2) dans le cadre de l'appel à projets portant sur l'Espace droit de la prévention aux conditions suivantes :

- un marché d'un an, renouvelable une fois,**
- pour un montant maximal de 179 200 € HT sur 2 ans, estimé pour la part fixe, à 42 200 € HT annuels et pour la part variable, à un montant maximum de 47 400 € HT annuels. |**

Bordeaux, le 11 décembre 2025

Le secrétaire administratif du Conseil,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphanie Lefrançois". It is enclosed in a thin horizontal oval line.

Stéphanie Lefrançois